

Conseil Communautaire
Séance du 23 Février 2023

**Délibération Conseil Communautaire N° 2023 02 009 : CULTURE – Fixation
d’une redevance annuelle dans le cadre du bail emphytéotique au profit des
Moulins de Paillard**

L’an deux mille vingt-trois, le 23 Février à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la Maison des services rue du pineau d’aunis à la Chartre sur le Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 16/02/2023. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	25	Pouvoirs	7	Votants	32
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Michel DUTHEIL ; M. Vincent GRUAU ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Pascal DUPUIS	Bruno BOULAY
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Francis BOUSSION	Excusé
François OLIVIER	Galiène COHU
Alain GUILLOIS	Excusé
Dominique LANGEVIN	Joel TABAREAU
Alain MORANÇAIS	Excusé
Sabrina DUCHESNE	Philippe TOURNADRE
Diégo BORDIER	Excusé
Monique GAULTIER	Claude ALLAIRE
Laure DUTERTRE	Excusée
Claire COULONNIER	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée

Secrétaire de séance : Joël TABAREAU

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 1^{er}/03/2023

Monsieur le Président expose :

Consécutivement à la délibération prise par le Conseil communautaire en date du 20 octobre 2022 actant l'élaboration d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 années au profit de l'association Les Moulins de Paillard, il convient aujourd'hui de fixer la redevance annuelle dans le cadre de ce bail.

Cette redevance est déterminée après consultation du pôle d'avis domanial et négociation avec le Preneur. Pour rappel, l'avis du service des domaines est lui-même déterminé en fonction de la valeur vénale du bien et de la valeur apportée par le preneur (le coût des rénovations, des projets envisagés etc.). Conformément à cet avis, il est proposé de fixer une redevance nulle. En effet, au regard de l'état de vétusté du bâtiment, des charges d'entretien courant qui vont peser sur le Preneur et du montant des rénovations à effectuer, cette nullité permettra de sécuriser l'équilibre financier du projet porté par l'Association des Moulins de Paillard en limitant le coût des charges courantes.

Vu la délibération n°2022 10 084 en date du 20 octobre 2022 portant Bail emphytéotique au profit de l'Association « Les Moulins de Paillard » et convention pluriannuelle d'objectifs et de financement ;

Vu l'avis du service des domaines en date du 9 janvier 2023 ;

***Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :***

1. Fixe, dans le cadre du bail emphytéotique alloué pour une durée de 25 années à l'Association Les Moulins de Paillard, une redevance annuelle fixée à 0 €.
2. Mandate M. le Président ou le vice-président par délégation pour l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Joël TABAREAU**

